



Ces territoires qui façonnent l'insertion

Quelles mobilités géographiques en début de vie active ?

Par Gilles Margirier*

La mobilité est un des moyens d'ajustement de l'offre et de la demande d'emploi. Ainsi pour travailler, certains se déplacent quotidiennement, tandis que d'autres déménagent. Cela est d'autant plus vrai que le niveau de formation est élevé. Mais cela dépend aussi des régions ; plus elles sont riches et plus on y reste, quitte à se déplacer quotidiennement.

L'étude de la mobilité géographique est une composante importante de l'analyse du fonctionnement du marché du travail. Celui-ci est caractérisé à tout moment par des flux très nombreux et divers de population, passant d'un emploi à un autre, entrant dans l'emploi ou en sortant ; flux provoqués par les changements permanents dans le volume et la composition de l'offre et de la demande de travail. Dans ce contexte, la mobilité géographique est un des moyens par lesquels se réalise le processus d'ajustement entre l'offre et la demande de travail ; une mobilité plus ou moins forte est élément de réduction ou au contraire d'aggravation de cette fraction du chômage que l'on appelle « frictionnel » et qui résulte des désajustements entre l'offre et la demande de travail.

La problématique théorique de la mobilité liée à l'occupation d'un emploi traite un problème décisionnel qui peut être résumé de la manière suivante. La localisation géographique est un attribut d'un emploi au même titre que d'autres, comme la rémunération, les conditions de travail, les compétences, etc. La différence de localisation des emplois et des populations concernées implique des déplacements plus ou moins

importants. Ces déplacements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle conditionnent l'acceptation de tel ou tel emploi du fait des coûts qui y sont associés, occasionnés par un trajet quotidien entre le domicile et le lieu de travail (mobilité alternante) ou par un changement de domicile (mobilité résidentielle). Ces coûts sont contrebalancés par la possibilité d'obtenir une rémunération supérieure à celle qui aurait été obtenue en l'absence de mobilité, que ce soit en évitant une période de chômage, en obtenant un salaire supérieur pour un emploi équivalent ou par des

* Gilles Margirier est enseignant-chercheur en économie à l'université Pierre Mendès France de Grenoble. Il est membre du LEPII (Laboratoire d'économie de la production et de l'intégration internationale) où il mène des recherches en économie du travail.

L'auteur remercie le Céreq, et particulièrement Pierre Halier pour ses informations précieuses sur le contenu de la base de données. Il remercie également les rapporteurs pour leurs remarques constructives sur une version antérieure. Il reste bien entendu responsable des erreurs dans l'analyse et l'interprétation des données.

perspectives de carrière plus intéressantes, faisant apparaître la mobilité comme un investissement en capital humain au même titre que l'éducation¹. Il faut noter que l'évaluation précise des coûts de la mobilité est rendue difficile par le fait qu'une partie d'entre eux, appelés « coûts psychologiques » (« *psychic costs* »), échappent à une évaluation monétaire. Ils tiennent à l'aversion pour le risque, à l'éloignement de la famille et des proches, au changement du cadre de vie, etc.

On s'intéresse ici à la mobilité géographique des primo-entrants sur le marché du travail, dont on présente quelques caractéristiques empiriques². Dans les parcours de vie, l'entrée sur le marché du travail est la période où la mobilité géographique est la plus fréquente. Le taux de mobilité atteint un pic entre les 20^e et 25^e années ; il correspond à des déplacements liés à la formation et, surtout, à l'entrée sur le marché du travail (voir par exemple Dumartin, 1995).

Comme les autres articles de ce dossier, celui-ci prend appui sur les informations fournies par l'enquête « Génération 98 », réalisée au printemps 2001 par le Cereq auprès d'un échantillon représentatif des 750 000 personnes sorties du système éducatif en 1998. On dispose, pour cette population, d'informations relatives à leur parcours scolaire mais aussi à leur parcours d'insertion professionnelle et, le cas échéant, aux emplois qu'ils ont occupés durant les trois ans écoulés entre la sortie du système éducatif et la date d'interrogation.

L'article se focalise sur les mobilités liées à l'occupation d'un emploi. Sont pris en compte les individus occupant un emploi au moment de l'enquête (en mars 2001), excluant par conséquent les personnes n'ayant jamais travaillé ou ayant cessé de travailler au moment de l'enquête. Au total, 80 % environ des 55 000 personnes enquêtées entrent dans le champ de cette étude. Le **tableau 1** révèle que le taux de mobilité résidentielle de la population en emploi, soit la proportion des individus ayant déclaré une adresse de domicile dans une zone différente de celle où ils résidaient à la fin de leurs études, trois ans auparavant, est de 27 %. Ce taux est très proche de celui de

¹ La problématique de la mobilité est bien exprimée dans la revue de littérature de M. Greenwood (1997). En langue française, voir Jayet (1996).

² Pour un panorama d'ensemble de la mobilité géographique en France, voir Baccaïni (2001).

l'échantillon complet. Par ailleurs, la mobilité résidentielle est plus faible pour les personnes qui ne sont pas en emploi, particulièrement pour celles au chômage, mobiles dans 16 % des cas seulement.

Tableau 1
Taux de mobilité résidentielle selon la situation au moment de l'enquête

Situation en juin 2001 des sortants de 1998	Taux de mobilité résidentielle (%)
Emploi	27
Chômage	16
Inactivité	22
Formation	23
Reprise d'études	27
Ensemble	25

Source : Céreq, Enquête « Génération 98 ».

Une des innovations de « Génération 98 », par rapport aux précédentes enquêtes d'insertion, est de permettre une appréhension plus fine de la localisation géographique des individus à différents stades de leur parcours. La mobilité peut en effet être repérée à partir des changements de zone d'emploi et non plus seulement à partir des changements de région administrative ou de département.

Dans la première section, on revient sur cette question du découpage territorial en soulignant les changements apportés par une approche par zones d'emploi. Dans la seconde section, on dresse un panorama des comportements de mobilité qui prend en compte les distances parcourues. Enfin, dans la troisième section, on souligne que les comportements de mobilité ne sont pas identiques d'un endroit à un autre du territoire national.

LES ZONES D'EMPLOI RÉVÈLENT LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES MOINS QUALIFIÉS

Le découpage en zones d'emploi identifie, pour le territoire métropolitain, 348 zones délimitant les

Tableau 2
Composition de la population des mobiles selon une approche
par région ou par zone d'emploi

Niveaux de formation (*)	Mobilité résidentielle selon un critère de zone (%) (1)	Mobilité résidentielle selon un critère de région (%) (2)	Écart (1) - (2)
I	17	23	- 6
II	17	18	- 1
III	28	26	+ 2
IV	25	22	+ 3
V	11	9	+ 2
VI	2	2	0
Total	100	100	

(*) I : bac + 5 à + 8 ; II : bac + 3 à + 4 ; III : bac + 1 à + 2 ; IV : niveau bac ; V : CAP, BEP ; VI : collège.

Lecture : 17 % des individus ayant changé de zone d'emploi entre 1998 et 2001 pour leur résidence principale ont un niveau de formation supérieur ou égal à bac + 5.

Source : Céreq, Enquête « Génération 98 ».

périmètres dans lesquels une grande partie de la population réside et travaille à la fois. Les zones définissent de manière satisfaisante des marchés locaux du travail dans un grand nombre de cas³.

Construit selon un critère de fonctionnement du marché du travail, ce découpage spatial s'avère très approprié à la mesure de la mobilité géographique ; notamment lorsqu'on s'intéresse à une population en phase d'insertion professionnelle et dont l'essentiel des mobilités repérées est donc généré par les caractéristiques du marché du travail. Il est particulièrement opportun pour apprécier la mobilité géographique des populations à plus faible niveau de qualification dont la mobilité excède rarement le cadre régional.

Le **tableau 2** présente la composition de la population des mobiles selon le niveau de formation, repérée à partir d'un découpage en zones d'emploi et à partir d'un découpage en régions. La comparaison des écarts par niveau de formation dans la répartition selon les deux critères, montre un rééquilibrage au

³ Elles présentent une certaine « perméabilité » liée à divers effets (effets de frontière, réseau d'infrastructures de transport, etc.) ; en conséquence, une certaine fraction de la population réalise quotidiennement des mobilités alternantes, habitant dans une, travaillant dans une autre. Le taux de stabilité des actifs, défini comme la part de ceux qui résident et travaillent dans une zone d'emploi donnée parmi l'ensemble des actifs ayant un emploi et résidant dans la zone, est supérieur à 70 % dans les trois quarts des zones en 1995 (Datar et Insee, 1994).

profit des moins qualifiés lorsqu'on utilise un découpage en zones d'emploi. L'approche par régions sur-représente nettement les plus qualifiés, et plus particulièrement ceux possédant un niveau de formation supérieur ou égal à bac + 5.

Une autre façon de souligner ces différences consiste à observer les taux de mobilité selon le niveau de formation dans les deux configurations. Le **tableau 3** montre que la mobilité intrarégionale est la composante principale de la mobilité résidentielle pour ceux possédant un niveau de formation inférieur ou équivalent au baccalauréat : on constate en effet que le taux de mobilité diminue de moitié au moins lorsqu'on passe d'une approche par zone à une approche par région pour les populations de niveaux IV, V et VI. En outre, la mobilité intrarégionale est une composante certes minoritaire, mais néanmoins importante, de la mobilité des plus diplômés (niveau III, II, I). Tous ces déplacements ne pourraient donc être comptabilisés si l'approche était régionale.

Nous allons voir dans la partie suivante que le découpage spatial en zones d'emploi permet une appréhension plus fine de la mobilité, non seulement sur le plan des populations concernées, comme nous venons de le voir, mais également en permettant d'appréhender les distances de migration.

Tableau 3
Taux de mobilité résidentielle selon le niveau de formation
par région et par zone d'emploi

Niveau de formation	Mobilité résidentielle estimée selon un critère de zone (%) (1)	Mobilité résidentielle estimée selon un critère de région (%) (2)	Écart (1) – (2)
I	52	37	+ 15
II	40	22	+ 18
III	36	18	+ 18
IV	22	11	+ 11
V	12	5	+ 7
VI	10	5	+ 5
Moyenne	27	14	+ 13

Lecture : 52 % des individus de niveau I ont changé de zone d'emploi entre 1998 et 2001.

Source : Céreq, Enquête « Génération 98 ».

UNE APPROCHE DES DISTANCES PARCOURUES

Toutes les études portant sur la mobilité géographique souffrent d'un handicap important : les données disponibles n'intègrent pas les distances parcourues ; de même, elles imposent d'appréhender la mobilité à partir de variables qui l'approchent et qui reposent sur un découpage spatial engendrant des « effets de frontière »⁴. Plus l'espace en question est grand et plus, naturellement, il existe un biais important dans l'appréhension du phénomène, et une sous-estimation des mouvements migratoires.

Le découpage spatial en zones d'emploi, par sa finesse, élimine une partie du biais et permet d'enrichir l'appréhension des phénomènes de mobilité du point de vue des distances de migration. Il devient possible, par exemple, de prendre en considération les mobilités alternantes, celles que les individus réalisent quotidiennement pour se rendre à leur travail.

⁴ Une courte distance associée à un changement d'espace est considérée comme une mobilité, alors qu'une distance plus longue parcourue ne le sera pas si l'individu ne franchit pas les limites de l'espace.

La question de la distance de migration peut également être abordée d'une autre manière. En se focalisant sur la mobilité résidentielle, il est possible de définir une mobilité « courte » et une mobilité « longue ». Ce sont ces deux aspects qui seront présentés dans les deux sous-sections suivantes.

Mobilités résidentielle et alternante

L'enquête « Génération 98 » permet d'identifier deux types de mobilité : une mobilité résidentielle et une mobilité alternante, éventuellement couplées l'une à l'autre. La première, caractérisée par un changement de domicile, est repérable par la non-identité entre la zone du domicile au moment de l'enquête et celle du domicile occupé lors de la fin des études, trois ans auparavant⁵. La seconde, caractérisée par un changement de zone effectué quotidiennement lors des trajets domicile-travail, est mise en évidence par la non-identité entre la zone du domicile occupé au moment de l'enquête et la zone de localisation de l'entreprise dans laquelle l'individu travaille.

⁵ Cette dernière peut être différente de la zone dans laquelle se trouvait l'établissement de formation.

Il ressort des données que la mobilité alternante est légèrement plus fréquente que la mobilité résidentielle : elle concerne 32 % des individus en emploi contre 27 %. Autrement dit, dans les premières années de vie active, on se déplace plus fréquemment pour se rendre à son travail qu'on ne déménage.

Différents cas de figure peuvent se présenter. Certains individus occupent leur emploi en pratiquant une mobilité alternante, d'autres ont déménagé pour se rapprocher de leur lieu de travail. Enfin, un certain nombre d'individus ajoutent une mobilité quotidienne, alternante, à une mobilité résidentielle préalable.

Dans les faits, mobilité résidentielle et mobilité alternante se conjuguent dans des proportions non négligeables. Sur 100 individus en emploi, 51 n'ont pratiqué aucune mobilité, mais 9 d'entre eux combinent les deux types (**tableau 4**).

Tableau 4
Taux de mobilité résidentielle et de mobilité alternante

Type de mobilité	(%)
Aucune mobilité	51
Mobilité résidentielle non suivie d'une mobilité alternante	17
Mobilité alternante non précédée d'une mobilité résidentielle	23
Mobilité résidentielle et mobilité alternante associées	9
Total	100
Mobilité résidentielle	27
Mobilité alternante	32

Lecture : 51 % des individus n'ont réalisé aucune mobilité, 17 % ont changé de résidence et occupent un emploi situé dans la zone de leur nouvelle résidence.

Source : Céreq, Enquête « Génération 98 ».

Le taux de mobilité résidentielle totale augmente fortement avec le niveau de formation initiale. Le **tableau 5** (colonne 2) montre qu'il varie entre 10 et 50 % et présente des sauts quantitatifs : aux niveaux V et VI considérés globalement, il ne dépasse guère 10 %, mais il est déjà deux fois plus élevé au

niveau IV. Un nouveau pas est franchi au niveau III : la mobilité dépasse 35 %. Enfin, au niveau I, elle excède 50 %.

La mobilité alternante croit également avec le niveau de formation (**tableau 5**, col. 3). Il faut y voir l'effet d'une concentration des populations les mieux formées dans les grandes métropoles, à forte densité de population et d'infrastructures de transport. Ce type d'espace contraint à, et en même temps facilite, la mobilité alternante

On note toutefois une plus grande homogénéité des comportements ; la dispersion des taux de mobilité alternante selon le niveau de formation est beaucoup plus faible que pour la mobilité résidentielle, s'échelonnant de 28 à 40 %. Le resserrement s'opère aux deux niveaux de l'échelle : d'une part, les individus issus de l'enseignement court sont peu nombreux à changer de résidence mais pratiquent dans une assez forte proportion une mobilité alternante ; d'autre part, ceux issus de l'enseignement supérieur long sont très nombreux à avoir changé de domicile, mais leur pratique de mobilité alternante n'est que modérément plus élevée que celle de leurs collègues possédant un niveau de formation plus faible.

Les trois dernières colonnes du **tableau 5** nous permettent de mieux cerner ces deux types de mobilité :

- quel que soit le niveau de formation, on rencontre, parmi les mobiles, environ deux fois plus d'individus qui effectuent une mobilité résidentielle sans y ajouter une mobilité alternante que d'individus qui cumulent les deux formes de mobilité (colonnes 4 et 6).
- pratiquée seule, la mobilité alternante n'est pas l'apanage d'une catégorie de formés ; les taux sont très proches selon les différents niveaux de formation et la tendance est plutôt à une décroissance au fur et à mesure que le niveau de formation augmente (colonne 5).

■ Mobilité courte et longue distance

La distance de migration parcourue par les individus et liée à l'occupation d'un emploi peut être approchée grâce au codage en zones d'emploi des lieux de domicile et de travail. Ainsi, un changement de résidence repérable par un changement de zone au sein

Tableau 5
Taux de mobilité de la population en emploi, selon le niveau de formation

Niveaux de formation	Mobilité résidentielle (%) (*)	Mobilité alternante (%)	Mobilité résidentielle non suivie d'une mobilité alternante (%)	Mobilité alternante non précédée d'une mobilité résidentielle (%)	Mobilité résidentielle et mobilité alternante associées (%)
I	52	40	33	20	19
II	40	36	26	22	14
III	36	34	24	21	12
IV	22	30	15	23	8
V	12	29	8	24	4
VI	10	28	7	25	3
Ensemble	27	32	17	23	9

(*) : la mobilité est ici estimée selon un critère de zone.

Lecture : 52 % des individus de niveau I de formation ont changé de résidence entre 1998 et 2001.

Source : Céreq, Enquête « Génération 98 ».

d'une même région (mobilité intrarégionale) constitue l'indication d'une faible distance parcourue⁶. La mobilité interrégionale indique une distance de migration plus importante. Nous avons approfondi cette distinction en dissociant les mobilités interrégionales qui mobilisent des espaces contigus (régions ayant une frontière commune) de celles qui concernent des espaces plus éloignés (régions n'ayant pas de frontière commune). On peut ainsi isoler une mobilité interrégionale « proche » et une autre plus « lointaine » et disposer, au total, de trois seuils de distance.

Le **tableau 6** fait ressortir que, dans la majorité des cas, la mobilité résidentielle se réalise sur une courte distance. La moitié des personnes mobiles a changé de zone mais en demeurant dans la même région de résidence (13 %). Quant aux mobilités interrégionales, elles s'opèrent principalement non pas vers une région contiguë mais vers une région plus lointaine. Il faut y voir là l'effet d'attraction que représentent les régions abritant une grande métropole et tout particulièrement celui exercé par l'Ile-de-France.

⁶ Malgré tout, aller d'un bout à l'autre d'une région peut représenter de grandes distances et les distances ne sont qu'une indication imparfaite de la durée et de la pénibilité des transports.

Tableau 6
Taux de mobilité résidentielle de la population en emploi, décomposé selon un critère de distance de migration

Taux de mobilité résidentielle	%
Total	27
<i>dont déménagement :</i>	
* vers une autre zone sans changer de région administrative	13
* vers une autre zone en changeant de région administrative, dont :	14
– vers une autre zone située dans une région « proche »	5
– vers une autre zone située dans une région « lointaine »	9

Lecture : 13 % des individus ont changé de zone de résidence, sans pour autant changer de région.

Source : Céreq, Enquête « Génération 98 »

La mobilité résidentielle se fait principalement sans changer de région administrative jusqu'au niveau III inclus. Au-delà (enseignement supérieur long), la mobilité interrégionale l'emporte et devient, au niveau I, plus de deux fois plus forte que la mobilité intrarégionale (**tableau 7**, col. 3 et 4).

La mobilité interrégionale « lointaine », dont on a vu précédemment qu'elle prenait largement le pas sur la mobilité « proche », augmente avec le niveau de formation. Comparable à la mobilité « proche » aux

niveaux V et VI, elle s'élève fortement pour l'enseignement supérieur. Au niveau I, c'est même la forme de mobilité la plus courante, plus élevée encore que la mobilité intrarégionale (**tableau 7**, col. 5 et 6).

Tableau 7
Taux de mobilité résidentielle de la population en emploi,
décomposé selon un critère de distance de migration (%)

Niveaux de formation	Taux de mobilité résidentielle (%) selon un critère de zone	Décomposition de la mobilité résidentielle en :			
		Mobilité intrarégionale (%)	Mobilité interrégionale (%)		
			Total	Dont : vers une région « proche »	Dont vers une région « lointaine »
I	52	15	37	10	27
II	40	18	22	8	14
III	36	18	18	8	10
IV	22	12	11	4	6
V	12	7	5	3	3
VI	10	5	5	3	2
Ensemble	27	13	14	6	9

Lecture : 52 % des individus de niveau I de formation ont changé de zone de résidence. Par souci de précision, pour les sous-totaux à faibles valeurs, le total des arrondis n'est pas égal à l'arrondi du total.

Source : Céreq, Enquête « Génération 98 ».

Tableau 8
Taux de mobilité résidentielle de la population en emploi,
selon la nature de l'employeur et selon la distance de migration

	Mobilité intrarégionale (%)	Mobilité interrégionale « proche » (%)	Mobilité interrégionale « lointaine » (%)	Total (%)
Secteur public	15	7	12	33
Secteur privé	11	6	9	25

Lecture : 15 % des individus occupant un emploi dans le secteur public en 2001 ont changé de zone de résidence depuis la fin de leurs études en 1998 sans changer de région.

Source : Céreq, Enquête « Génération 98 ». Par souci de précision, pour les sous-totaux à faibles valeurs, le total des arrondis n'est pas égal à l'arrondi du total.

Une des explications d'une mobilité plus fréquente et plus lointaine des personnes à plus haut niveau de formation tient au statut de l'employeur. On sait en effet que les emplois du secteur public engendrent souvent une mobilité géographique car beaucoup d'affectations de poste sont décidées au niveau régional ou national. Le **tableau 8** montre les écarts nota-

bles selon que l'employeur appartient au secteur public ou au secteur privé.

Par ailleurs, le niveau de qualification requis pour les emplois du secteur public est plus élevé que pour les emplois du secteur privé. Ainsi, les personnes de niveau supérieur au baccalauréat représentent 47 %

de la population mais occupent 67 % des emplois du secteur public. Cette surreprésentation des personnes à plus haut niveau de qualification dans les emplois publics contribue donc à renforcer le lien entre niveau de formation et taux de mobilité.

Le **tableau 9**, qui présente le classement des professions exercées selon le taux de mobilité résidentielle, confirme ce qui vient d'être dit. On peut constater en effet que les professions du secteur public se retrouvent en haut du classement, particulièrement lorsqu'il s'agit de mobilité « lointaine ».

Tableau 9
Classement des professions selon le taux de mobilité

Position professionnelle Classement selon le taux de mobilité totale (*)	Position professionnelle Classement selon le taux de mobilité « lointaine »
<p><u>Supérieur à 40 %</u> Ingénieur ou cadre Cadre B (**) de la fonction publique Professeur, professeur des écoles Agent de maîtrise encadrant des ouvriers ou des techniciens Autre agent de maîtrise Cadre A de la fonction publique</p>	<p><u>Supérieur à 20 %</u> Ingénieur ou cadre Cadre B de la fonction publique</p>
<p><u>Entre 30 et 40 %</u> Personnel de catégorie C de la fonction publique Employé de tourisme Autre Profession intermédiaire Technicien, Dessinateur, VRP</p>	<p><u>Entre 15 et 20 %</u> Cadre A de la fonction publique Personnel de catégorie C de la fonction publique Employé de tourisme</p>
<p><u>Entre 20 et 30 %</u> Employé de bureau Autres fonctionnaires Autre employé</p>	<p><u>Entre 10 et 15 %</u> Autre agent de maîtrise Agent de maîtrise administratif et commercial Agent de maîtrise encadrant des ouvriers ou des techniciens Autre fonctionnaire</p>
<p><u>Inférieur à 20 %</u> Agent de maîtrise administratif et commercial Ouvrier Employé de commerce Employé de transports</p>	<p><u>Inférieur à 10 %</u> Agent de maîtrise administratif et commercial Ouvrier Employé de commerce Employé de bureau Employé de transports Autre employé</p>

(*) Mobilité intrarégionale, interrégionale « proche » ou « lointaine ».

(**) Les emplois de la fonction publique sont classés par ordre décroissant de qualification selon la nomenclature : cadre « A » : niveau bac + 3 » ; « B » : niveau bac à bac + 2 ; « C » : niveau CAP/BEP.

Source : Céreq, Enquête « Génération 98 ».

DISPARITÉ REGIONALE DES PRATIQUES DE MOBILITÉ

Dans les différents espaces régionaux composant le territoire national français, les comportements de mobilité diffèrent. Ceci se vérifie à la fois pour les comportements de mobilité résidentielle et pour ceux de mobilité alternante.

La mobilité résidentielle

Le taux de mobilité résidentielle⁷ varie de 18 % pour l'Alsace à 36 % pour Poitou-Charentes (**tableau 10**).

⁷ Ce taux est une moyenne pondérée des taux obtenus pour chaque zone composant la région. Il traduit les changements de zone de résidence de la population originaire de la région, que ces zones soient localisées à l'intérieur ou à l'extérieur de la région. Il est donc différent d'un taux qui enregistrerait les départs vers une autre région.

Tableau 10
Taux de mobilité alternante de la population en emploi

Régions	Taux de mobilité alternante (%)			PIB/emploi (*)
	Total	Dont : sans mobilité résidentielle	Dont : après mobilité résidentielle	
ILE-DE-FRANCE	52	34	18	129
LORRAINE	38	31	7	91
NORD-PAS-DE-CALAIS	36	29	7	91
PICARDIE	35	26	9	91
FRANCHE-COMTÉ	33	22	10	89
ALSACE	32	26	7	100
Ensemble	32	23	9	100
PAYS DE LA LOIRE	28	19	8	88
BOURGOGNE	27	20	7	91
POITOU-CHARENTES	26	18	9	85
HAUTE-NORMANDIE	26	18	8	101
LIMOUSIN	26	18	8	81
RHÔNE-ALPES	24	17	7	100
PACA (**)	24	18	6	100
CENTRE	23	16	7	90
BASSE-NORMANDIE	23	17	6	82
AQUITAINE	23	17	6	90
CHAMPAGNE-ARDENNES	22	15	7	94
BRETAGNE	21	16	6	85
AUVERGNE	21	13	8	87
MIDI-PYRENEES	17	12	5	87
LANGUEDOC-ROUSSILLON	17	13	4	88

(*) Indice 100 pour l'ensemble. PIB : produit intérieur brut.

(**) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Lecture : 52 % des individus résidant en Ile-de-France en 2001 occupent un emploi localisé dans une autre zone d'emploi. Par souci de précision, pour les sous-totaux à faibles valeurs, le total des arrondis n'est pas égal à l'arrondi du total.

Source : Céreq, Enquête « Génération 98 », sauf colonne 5 (Insee, 2001).

Concourent à la disparité régionale des taux de mobilité résidentielle, la répartition inégale des populations concernées selon le niveau de formation d'une

part, dont on a vu qu'il était un facteur important de migration, et le niveau de développement économique des régions d'autre part (mesuré par un indica-

Tableau 11
Taux de mobilité résidentielle de la population en emploi
selon les régions d'origine et niveau de PIB par emploi

Régions (*)	Taux de mobilité résidentielle (%)			PIB/emploi (**)
	Total	Dont : mobilité intrarégionale	Dont : mobilité interrégionale	
ALSACE	18	8	10	100
PICARDIE	20	7	14	91
PACA (***)	22	11	13	100
NORD-PAS-DE-CALAIS	24	10	13	91
RHÔNE-ALPES	24	13	12	100
ILE-DE-FRANCE	24	16	8	129
LORRAINE	25	13	12	91
Ensemble	27	13	14	100
HAUTE-NORMANDIE	27	9	17	101
CHAMPAGNE-ARDENNES	27	7	20	94
LANGUEDOC-ROUSSILLON	27	11	17	88
CENTRE	29	12	17	90
FRANCHE-COMTÉ	29	15	14	89
AQUITAINE	30	13	16	90
BOURGOGNE	30	10	20	91
MIDI-PYRENEES	30	12	17	87
PAYS DE LA LOIRE	31	13	18	88
LIMOUSIN	31	11	21	81
BASSE-NORMANDIE	32	11	21	82
AUVERGNE	33	12	21	87
BRETAGNE	34	15	19	85
POITOU-CHARENTES	36	17	19	8

(*) La Corse, dont les valeurs n'ont pas été reportées pour des raisons de significativité, a des taux de mobilité très faibles qui s'expliquent naturellement par son insularité.

(**) Indice 100 pour l'ensemble. PIB : produit intérieur brut.

(***) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Lecture : 18 % des individus résidant en Alsace en 1998 avaient migré vers une autre zone d'emploi en 2001. 8 % d'entre eux l'avaient fait sans pour autant changer de région. Par souci de précision, pour les sous-totaux à faibles valeurs, le total des arrondis n'est pas égal à l'arrondi du total.

Source : Céreq, Enquête « Génération 98 », sauf colonne 5 (Insee, 2001).

teur de productivité, le PIB par personne employée), dont on peut penser qu'il freine la mobilité lorsqu'il est élevé. Ainsi l'Alsace, l'Ile-de-France, Rhône-Alpes, les trois régions pour lesquelles le taux de mobilité résidentielle est le plus faible, sont aussi

trois régions riches, à fort PIB par habitant et fort PIB par emploi⁸.

⁸ Voir *Insee Premières*, n° 800, août 2001.

Plus généralement, la mobilité résidentielle est négativement corrélée au niveau de développement économique des régions d'origine, mesuré par le PIB par emploi ; autrement dit, les populations des régions les plus riches tendent à être moins mobiles. Le coefficient de corrélation entre les deux variables vaut en effet $-0,56$ si l'on prend en compte toutes les régions (21 régions, région Corse exclue) ; il est encore plus élevé ($-0,75$) si l'on exclut l'Ile-de-France.

On a vu précédemment que, malgré l'importance de la mobilité intrarégionale, la mobilité interrégionale était la modalité dominante. On vérifie ici que c'est le cas dans la grande majorité des régions (18 sur 21). Les trois exceptions sont l'Ile-de-France, Rhône-Alpes et la Lorraine, pour lesquelles les migrations internes sont supérieures aux migrations externes. On observe ainsi des situations très contrastées : d'un côté l'Ile-de-France où les deux tiers des mouvements s'opèrent à l'intérieur des frontières régionales ; de l'autre, la Bourgogne, la Haute-Normandie, la Champagne-Ardenne où, à l'inverse, les deux tiers des mouvements s'effectuent à l'extérieur des frontières⁹.

■ La mobilité alternante

Les espaces régionaux se différencient encore plus entre eux du point de vue de la mobilité alternante qu'ils ne le font du point de vue de la mobilité résidentielle. Les taux de mobilité vont ainsi du simple au double entre le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, à faible mobilité, et les régions du Nord de la France, à forte mobilité. La région Ile-de-France, tout particulièrement, mais aussi les régions frontalières du Nord-Est, présentent les taux les plus élevés (tableau 11, col. 2). Pour ces dernières, la mobilité alternante s'opère largement en direction de l'étranger (Allemagne, Suisse).

La mobilité alternante est corrélée positivement au niveau de développement économique de la région de résidence ($r=0,66$). Les individus résidant dans les

⁹ Cette corrélation négative notée ci-dessus est essentiellement due à la composante interrégionale de la mobilité résidentielle qui présente les mêmes tendances que la mobilité totale ($r = -0,73$). Si on se limite à la mobilité résidentielle intrarégionale, aucune corrélation n'apparaît avec le niveau de développement économique de la région ($r = 0,1$) même si la région la plus riche, l'Ile-de-France est aussi, avec 16 %, une de celles qui a le taux de mobilité intrarégionale le plus fort (cf. tableau 10, col. 3).

régions les plus riches sont davantage soumis à une mobilité alternante pour occuper leur emploi ; ils résident donc moins fréquemment dans la zone où ils travaillent. Ce résultat, inverse de celui observé pour la mobilité résidentielle, s'explique par la plus grande abondance d'infrastructures de transport qui, combinée à la densité d'activités, favorise les déplacements quotidiens d'une zone à l'autre.

* *
*

Dans cet article, nous avons étudié la mobilité géographique dans un contexte d'insertion professionnelle à partir d'un découpage spatial en zones d'emploi, particulièrement adapté à la réalité des marchés locaux du travail.

Il ressort que la mobilité résidentielle est une composante importante de l'insertion professionnelle puisqu'elle concerne un individu en emploi sur quatre environ sur la période de trois ans prise en compte.

Grâce au découpage retenu, nous avons pu mesurer la mobilité spatiale sur la totalité des niveaux de formation, confirmer l'augmentation de la mobilité avec le niveau de formation, et étudier avec plus de précision les comportements de mobilité des individus possédant un niveau de formation inférieur au baccalauréat. Des écarts très importants ont été mis en évidence, les taux de mobilité s'échelonnant de 12 % au niveau V à plus de 50 % au niveau I.

En distinguant mobilité résidentielle et mobilité alternante, nous avons montré que les deux formes de mobilité sont substituables mais se complètent parfois. Pour les moins bien formés, c'est de substituable dont il s'agit avant tout, les changements de zone liés à l'emploi étant assez fréquents (plus d'un jeune en emploi sur cinq) alors que la mobilité résidentielle est peu fréquente. Pour ceux ayant fait des études longues, au contraire, il n'est pas rare (10 à 20 % des cas) que le nouveau domicile soit suffisamment éloigné du lieu de travail pour que s'ajoute une mobilité alternante à la mobilité résidentielle.

En distinguant mobilité intra et interrégionale et en différenciant, pour cette dernière, les mobilités « proches » et « lointaines », nous avons pu aller au-

delà des résultats fournis par une approche binaire en termes d'absence ou présence de mobilité et prendre en compte, d'une certaine façon, les distances de migration. Nous avons ainsi montré que la mobilité intrarégionale, entre zones d'emploi, a une ampleur comparable à la mobilité interrégionale. Elle est la forme principale de mobilité résidentielle jusqu'à un niveau correspondant à deux années d'études supérieures après le baccalauréat inclus.

Enfin, l'étude a souligné l'hétérogénéité du territoire métropolitain en révélant que le taux de mobilité résidentielle varie du simple au double selon la

région d'origine : on change plus facilement de résidence pour occuper un emploi lorsqu'on est originaire d'Angoulême ou de Rennes que de Strasbourg ou d'Amiens. Ainsi, le niveau de développement économique constitue un facteur explicatif important de cette différence dans les comportements de mobilité, les individus originaires des espaces les plus développés ayant des comportements de mobilité résidentielle moins marqués. À l'inverse, les populations originaires des régions les plus développées économiquement ont une mobilité alternante plus élevée que la moyenne.

Bibliographie

Baccaini B. (2001), « Les migrations internes en France de 1990 à 1999 : l'appel de l'Ouest », *Économie et Statistique*, n° 334, pp. 39-79.

Datar, Insee (1994), *Atlas des zones d'emploi*.

Dumartin S. (1995), « Mobilité géographique et insertion professionnelle des jeunes », *Économie et Statistique*, n° 283-284, pp. 97-110.

Greenwood M.J. (1997), "Internal migration in developed countries" in: *Handbook of Population and Family Economics*, ed by M.R. Rosenzweig and O. Stark, North-Holland, pp. 647-720.

Insee (2001), « Les produits intérieurs bruts régionaux en 2000 », *Insee Premières*, n° 800, août.

Jayet H. (1996), « L'analyse économique des migrations – une synthèse critique », *Revue Économique*, vol. 47, n° 2, pp. 193-226.

Résumé

Quelles mobilités géographiques en début de vie active ?

Par Gilles Margirier

À l'occasion de leur entrée dans la vie active, les jeunes doivent-ils déménager (mobilité résidentielle) ou se déplacer (mobilité alternante) pour travailler ? Cette alternative est d'autant plus vraie que les jeunes sont diplômés. La mobilité résidentielle est une composante importante de l'insertion professionnelle puisqu'elle concerne un jeune sur quatre. Les deux formes de mobilité sont principalement des substituts, même si certains jeunes cumulent les deux. L'enquête utilisée, « Génération 98 » du Céreq, permet de repérer différentes formes de mobilité (résidentielle, alternante, inter et intrarégionale, proche ou lointaine), à partir des changements de zone d'emploi et non plus seulement de région ou de département. Sont alors distingués le niveau de formation, la nature de l'employeur, la profession, la région d'origine.

Mots-clés

Enquête « Génération 98 », marché du travail, mobilité géographique, niveau de formation, premier emploi, profession, région.

Classification Journal of economic literature : J23, R59.